

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### Le Directeur Général du Crous Clermont Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté rectoral du 5 juillet 2010 portant nomination de Madame Alexandra COUTINHO, Assistante Sociale au Crous Clermont-Auvergne,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant nomination de Madame Alexandrina COUTINHO, Conseillère Technique.

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Alexandrina COUTINHO** – Conseillère Technique, pour

- les aides d'urgence financières attribuées aux étudiants jusqu'à 500 €,
- les aides d'urgence alimentaires proposées par le service social,
- les avis sur les demandes de prêts émanant des personnels du Crous.

#### **ARTICLE 2 :**

Madame Coutinho et l'Agent Comptable du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Spécimens de signature,

La Conseillère Technique du Crous

Le Directeur Général du Crous,

Alexandrina COUTINHO

Philippe NEGRIER